

Image not found or type unknown



Locataire acheteur et continuité de paiement loyer

Par **randox**, le **23/12/2009** à **13:33**

Bonjour, je suis locataire et je vais acheter la maison que j'occupe actuellement. La semaine prochaine je signe le compromis de vente, j'aurai aimé savoir si j'étais encore tenu après cette signature de continuer à payer le loyer, sachant que les rapports devraient changer de locataire loueur, on passe d'acheteur à vendeur. merci de votre aide cordialement

Par **fif64**, le **23/12/2009** à **13:59**

Bonjour Effectivement, vous êtes toujours locataire jusqu'à la date de signature de l'acte authentique. Donc les loyers sont toujours exigibles comme c'est le cas actuellement.